Création de bourses étudiantes récompensant des efforts d'intégration

09/11/2009 à 17h15

Le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, Eric Besson, a annoncé lundi la création de bourses étudiantes récompensant des jeunes ayant fait des "efforts exceptionnels d'intégration".

Ce dispositif, a expliqué le ministre au cours d'une conférence de presse, concerne des jeunes issus de l'immigration qui n'étaient pas francophones au départ, et qui ont obtenu une mention bien ou très bien au bac 2009. Ils doivent avoir été inscrits dans des classes d'initiation ou d'accueil (CLIN ou CLA) où ils ont appris le français avant d'intégrer une scolarité "normale".

Cette allocation "parcours de réussite professionnelle", qui concernera 200 jeunes par an est d'un montant de de 2.400 euros par personne et par an et peut être perçue pendant 3 ans. 200 nouveaux boursiers seront choisis en 2010 et 2011.

Les béficiaires de cette aide s'engagent dans des études supérieures en institut universitaire de technologie (IUT), en section de techniciens supérieurs (STS) ou en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), précise le texte signé par les ministres du budget, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'immigration.

Cette bourse, a déclaré Eric Besson, "est le premier dispositif qui accorde une aide supplémentaire aux jeunes issus de l'immigration qui font face à des difficultés particulières d'adaptation culturelle et linguistique et qui démontrent par leurs résultats scolaires une volonté exceptionnelle d'intégration". Elle s'ajoute, a-t-il indiqué,

aux bourses étudiantes déjà mises en place sur la base de critères sociaux.

suite